

POLITIQUE SÉCURITÉ SANITAIRE LA BOUTIQUE BY ACTISOURCE

INFORMATION

- Toutes les notes d'informations et consignes COVID-19 doivent être toujours accessibles pour les clients, un affichage COVID-19 sera installé dans le hall de la réception et les points stratégiques de la résidence. Pour toutes questions : reservations@actisource.fr.
- Le référent COVID-19 sur place, s'assure que le personnel est correctement sensibilisé, formé et applique les mesures de prévention des risques sanitaires. Réorganisation des plannings afin de limiter les regroupements de collaborateurs à un poste de travail donné.
- Mise à disposition d'un guide sur les mesures barrières pour les clients.
- Le référent COVID-19 doit avoir à sa disposition les numéros des centres de santé et d'urgence, les centres médicaux et hôpitaux privés pour demander de l'aide, ou des informations pour le cas où un client est malade.

ACCUEIL ET RÉCEPTION

- Installation d'un point de désinfection à l'entrée de la résidence. Inviter les clients dès leur arrivée à se laver les mains.
- L'accès à la réception sera limité, selon le respect des gestes barrière.
- Les portes seront laissées ouvertes, au maximum, pour limiter le contact avec les poignées.
- Une protection sera installée sur chaque desk, vous installerez le flyer afin de rappeler les gestes barrière.
- L'arrivée sera effectuée protégé par le plexiglass ou par la mise en place d'un aménagement pour respecter les 1.5 mètres de distance
- Lors du départ du client, il lui sera demandé de déposer les clefs dans un bac prévu à cet effet sur le desk de la réception, les clefs seront désinfectées après chaque départ et avant chaque arrivée.
- Si l'arrivée ou le départ comporte plusieurs accompagnants, une seule personne par foyer se présentera à la réception.
- La carte bleue sera privilégiée, par le sans-contact ou par prélèvement manuel sur la carte avant la réservation ou effectué par la réception, le TPE filmé, sera désinfecté après chaque utilisation, il sera demandé au client d'insérer et de retirer sa carte. Le règlement en espèce sera fait sur un support plateau, aucune remise en mains propres, il sera désinfecté par le réceptionniste à chaque réception et rendu monnaie. La désinfection des mains est obligatoire à chaque transaction.
- Afin de limiter les contacts physiques, un numéro de téléphone sera demandé pour chaque réservation. Pour toute information ou questions durant le séjour, privilégier le téléphone (un numéro d'urgence sera affiché sur la porte d'entrée de la réception) ou le mail.

UTILISATION DES PARTIES COMMUNES :

- Nous ferons respecter les règles de distanciation physique par la réorganisation de nos espaces.
- Les regroupements de personnes seront autorisés dans le respect de la législation actuelle (10 pers. max)
- Toutes les zones dites de contact seront quant à elles désinfectées toutes les heures.

SERVICE PISCINE – SPA -HAMMAM :

*Rappel : la capacité d'accueil des piscines est le nombre maximal de personnes (baigneurs et non baigneurs) pouvant se trouver simultanément dans l'établissement.

Réglementairement, pour les piscines couvertes, cette capacité ne peut pas dépasser 1 baigneur par mètre carré (m²) de plan d'eau. Il paraît toutefois plus sûr de compter 2 baigneurs pour 3 m², voire 1 pour 2 m².

Réglementairement, pour les piscines en plein air, cette capacité ne peut pas dépasser 3 baigneurs pour 2 m² de plan d'eau.

- Le maintien de ce service est soumis aux directives du gouvernement.
- Limitation de la capacité d'accueil des piscines et espaces aquatiques, suivant les prescriptions du HCSP
- Organiser l'entrée avec marquage au sol pour respecter les règles de distanciation et si possible sens de circulation pour éviter que les entrants se croisent avec les sortants.
Affichage à l'entrée des Gestes barrières, règles de distanciation, restrictions d'accès (habituelles + troubles respiratoires et digestifs).